

CATALOGUE

DE VENTE



OFFICE DE LAVAL

Olivier GOHIER – Jean-Damien ROBERT – Marianne RUAL

119, rue de l'Épine

53000 LAVAL

☎ : 02 43 53 08 21

OFFICE DE MAYENNE & CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE

Olivier STEYAERT – Vanessa BODET-STEYAERT – Elsa MAURICE – Pauline PARDIEU

Bureau principal : 9 Bis Bd Général Leclerc BP 90070

53100 MAYENNE

☎ : 02 43 04 18 19

Bureau annexe : 2&4 rue Mignot 53200 CHATEAU GONTIER/MAYENNE

✉ : contact@ouestoffices.fr

www.ouestoffices.fr





LAVAL – MAYENNE

CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

**Olivier GOHIER – Jean-Damien ROBERT – Marianne
RUAL – Olivier STEYAERT – Vanessa BODET-STEYAERT
– Elsa MAURICE – Pauline PARDIEU**

**119 rue de l'Epine
Mignot
53000 LAVAL
GONTIER**

**9 bis Bd Général Leclerc
53100 MAYENNE**

**2&4 rue
53200 CHATEAU
GONTIER**

CATALOGUE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dossier : ESNAULT Philippe

Référence : ESNAULT Philippe

La vente aura lieu le 07 novembre 2024 à partir de 10h00, sur désignation

Lieu de vente :

3 Place du Monument à 53140 PRE EN PAIL

Conditions générales des ventes aux enchères :

- 1- La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur.
- 2- Le paiement devra se faire au comptant. A la première adjudication, l'adjudicataire fournira un chèque signé en blanc au clerc chargé d'inventorier les lots. Le chèque sera complété à l'issue de la vente avec la comptable chargée de remettre la facture correspondant aux différents lots adjugés revenant à chaque adjudicataire. Le paiement par CB sera également possible.
- 3- Il sera nécessaire de s'enregistrer avant la vente, une plaquette numérotée sera attribuée à chaque participant
- 4- Les enchères sont comprises HT. En sus du prix d'adjudication, les adjudicataires devront les frais légaux dont le montant s'élève à 11,90% HT soit 14.28 % TTC. La TVA applicable à ce type de vente est de 20%.
- 5- A défaut de paiement comptant, les objets vendus seront remis en vente sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.
- 6- Les objets seront vendus dans leur état actuel, sans aucune espèce de garantie et sans recours possible contre qui que ce soit ou pour quelque cause que ce soit.
- 7- Une fois l'adjudication prononcée, les objets adjugés seront placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs, qui devront procéder à leur enlèvement immédiatement après la vente.
- 8- Concernant les biens vendus se trouvant à un autre endroit que le lieu de vente, ils devront être retirés immédiatement et au plus tard le lendemain de l'adjudication. Dans ce but, l'adjudicataire devra prendre contact au plus tôt avec l'officier vendeur et ce dès l'issue de la vente.

LISTE DES BIENS MIS EN VENTE

Distributeur de baguette et viennoiseries : Acheté le 19.03.2019, occasion et reconditionné







